

Les francophones dans la ligue nationale de hockey : une analyse économique de la discrimination

Francophones in the National Hockey League: A Comment Followed by an Economic Analysis of Discrimination

Serge Coulombe et Marc Lavoie

Volume 61, numéro 1, mars 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/601322ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/601322ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Coulombe, S. & Lavoie, M. (1985). Les francophones dans la ligue nationale de hockey : une analyse économique de la discrimination. *L'Actualité économique*, 61(1), 73–92. <https://doi.org/10.7202/601322ar>

Résumé de l'article

Dans cet article nous présentons une explication de la situation des Québécois francophones dans la Ligue nationale de hockey, explication qui contredit celle avancée par Michel Boucher dans le numéro de septembre 1984 de cette revue. Nous faisons appel à la théorie de la discrimination économique pour expliquer le fait que la performance des francophones est supérieure en moyenne à celle des anglophones. L'existence de barrières à l'entrée impliquerait que les francophones doivent être meilleurs que les anglophones pour pouvoir se tailler une place dans la Ligue nationale. En premier lieu nous critiquons les hypothèses et la méthodologie de Michel Boucher.

LES FRANCOPHONES DANS LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY : UNE ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA DISCRIMINATION*

Serge COULOMBE

et

Marc LAVOIE**

Dans cet article nous présentons une explication de la situation des Québécois francophones dans la Ligue nationale de hockey, explication qui contredit celle avancée par Michel Boucher dans le numéro de septembre 1984 de cette revue. Nous faisons appel à la théorie de la discrimination économique pour expliquer le fait que la performance des francophones est supérieure en moyenne à celle des anglophones. L'existence de barrières à l'entrée impliquerait que les francophones doivent être meilleurs que les anglophones pour pouvoir se tailler une place dans la Ligue nationale. En premier lieu nous critiquons les hypothèses et la méthodologie de Michel Boucher.

Francophones in the National Hockey League: A Comment Followed by an Economic Analysis of Discrimination. — In this paper, an explanation of the situation of Francophone Quebecers in the National Hockey League will be presented. This explanation is in contradiction with the one proposed by Michel Boucher in the September 1984 issue of this review. We call upon the economic theory of discrimination in order to explain the higher performance of Francophones over Anglophones. The existence of barriers to entry implies that Francophones have to be better than Anglophones if they want to play in the NHL. In the first place, we criticize Michel Boucher's hypotheses and methodology.

* Nous tenons à remercier les personnes suivantes qui nous ont particulièrement aidés: Gil Cardinal (Fédération Québécoise de hockey sur glace), Normand Chouinard (Éducation physique, Université d'Ottawa), Gilles Grenier et Jacques Henry (Science économique, Université d'Ottawa). On ne peut présumer de leur accord pour aucune des affirmations du texte.

** Professeurs adjoints, département de Science économique, Université d'Ottawa. Marc Lavoie a été membre de l'équipe olympique d'esgrime du Canada en 1976 et 1984.

INTRODUCTION

Dans deux articles récents, Michel Boucher a présenté une étude du marché des joueurs de la Ligue nationale de hockey (LNH) (Boucher 1983 ; 1984). Ce qui suit a été écrit en réaction au second article, qui porte sur une analyse statistique des francophones dans la LNH.

Si les véritables intentions de l'auteur sont claires, seule une deuxième lecture nous permet de comprendre le cheminement suivi par celui-ci. L'auteur tient à prouver, par l'exemple des hockeyeurs, que les coûts d'ajustement linguistique des Québécois sont accrus par les politiques gouvernementales québécoises qui encouragent l'usage du français (1984, p. 322). Chemin faisant M. Boucher établit, apparemment sans le réaliser, qu'en 1977-78 la moyenne des salaires des joueurs francophones québécois est substantiellement supérieure à la moyenne des salaires des joueurs anglophones et qu'il en va de même pour la performance à vie des joueurs de ces deux groupes linguistiques. Tout occupé qu'il est à démontrer l'aspect pervers de l'intervention gouvernementale, M. Boucher ne mentionne nulle part explicitement ces écarts dans le salaire et la performance des francophones et des anglophones. L'explication qu'il donne de ces écarts, sans d'ailleurs jamais s'y référer (Boucher 1984, pp. 318-319), constitue une sous-partie qui est confuse et alambiquée.

Notre analyse se divise en deux parties. En premier lieu nous faisons une critique de la méthodologie, des postulats, de l'analyse statistique et des conclusions de l'article de M. Boucher (1984). Dans la deuxième partie de notre commentaire nous proposons une autre interprétation de la situation des francophones dans la LNH, fondée sur la théorie économique de la discrimination. Nous avons voulu établir un parallèle entre la situation des francophones dans la LNH et celle des noirs au baseball (Pascal et Rapping 1972 ; Scully 1974). Nous nous demanderons si les francophones sont les nègres blancs du hockey.

La question de la discrimination contre les francophones dans les activités sportives n'est évidemment pas nouvelle. Pour ce qui est des sports amateurs, le cas du handball olympique, dont l'équipe nationale est presque exclusivement composée de Québécois et que Sports Canada se refusait à subventionner (jusqu'en 1984), était l'exemple le plus flagrant et le plus souvent cité. Lors des derniers Jeux Olympiques d'hiver, à Sarajevo, seulement deux Québécois faisaient partie de l'équipe canadienne de hockey. À cette occasion, le mot racisme a été prononcé à maintes reprises. À chaque séance du repêchage amateur annuel de la LNH la question est mentionnée à mots plus ou moins couverts par les journalistes.

Bien que le hockey soit le sport national des Canadiens, c'est un sociologue de Cincinnati, David Marple, qui a été le premier universitaire

à identifier des éléments de discrimination linguistique au hockey professionnel (Marple 1975). Des travaux subséquents ont également montré qu'il existait de fortes présomptions en faveur de la thèse de la discrimination institutionnalisée au hockey (Boileau et Boulanger 1982). À compétence égale, il y aurait une accessibilité plus ardue pour les membres du groupe linguistique minoritaire.

Ainsi, tandis que Michel Boucher résume sa pensée en disant, dans la toute première phrase de son résumé, que « [son] article pose le problème que soulève la présence des Canadiens français dans la Ligue nationale de hockey » (Boucher 1984, p. 308), nous nous proposons plutôt d'analyser *les problèmes auxquels font face* les Canadiens français dans la LNH.

1. L'ANALYSE DE MICHEL BOUCHER

Dans cette section, nous allons relever les affirmations ou les conclusions de M. Boucher qui nous semblent les plus contestables. Nous nous efforcerons d'aller du plus simple au plus difficile. Au préalable, il est sans doute nécessaire de résumer les arguments avancés par M. Boucher. Celui-ci prétend que le hockey, plus que le baseball par exemple, requiert une communication verbale importante (1984, p. 312). Il en déduit que les Québécois francophones auront en début de carrière professionnelle une performance sous-optimale à cause de leur ignorance de l'anglais (la langue de travail au hockey), si bien que leur performance à vie sera inférieure à celle d'un joueur anglophone de talent comparable (1984, pp. 314 et 318). M. Boucher en conclut que les employeurs, conscients des lacunes linguistiques initiales de leurs joueurs francophones, préféreront payer ceux-ci selon leurs performances courantes plutôt que selon leurs performances à vie (1984, p. 321). Cette rémunération différenciée est le coût d'ajustement linguistique que doivent subir les francophones, selon l'auteur. Si dans la réalité on constate que la performance à vie des francophones est supérieure à celle des anglophones, c'est parce que davantage de francophones refusent les offres salariales de la LNH, à cause d'un salaire de réserve supérieur dû à l'existence du coût d'ajustement linguistique (1984, p. 319).

1.1 *Les performances initiales sous-optimales*

Le fragile pilori qui soutient les conclusions de Michel Boucher est l'hypothèse de l'incapacité des francophones unilingues à atteindre rapidement leur rendement potentiel. Si cette hypothèse est retirée, l'analyse de M. Boucher est engloutie. Or on peut soulever plusieurs objections concernant l'hypothèse fondamentale de l'auteur.

Bien qu'il ne fasse aucun doute que les entraîneurs communiquent sans cesse des informations à leurs joueurs, et que ceux-ci fassent de même entre eux, il n'est pas évident que la situation au hockey soit très

différente des autres sports collectifs. D'autre part, la gamme des indications à communiquer en match n'est pas particulièrement étendue, si bien qu'une connaissance très rudimentaire des principaux termes techniques est généralement plus que suffisante. Ces termes sont précisément ceux qui sont utilisés pendant les entraînements. D'ailleurs, de nombreux anglophones évoluent dans la Ligue junior majeure du Québec si bien que les francophones connaissent déjà ce vocabulaire technique. Il est donc douteux que l'investissement linguistique requis soit vraiment important¹.

Avec les données du *Guide* de la LNH, il aurait été facile à Michel Boucher de vérifier son hypothèse. Il nous semble que Boucher commet une grave faute méthodologique en ne procédant pas au test préalable de son hypothèse centrale.

1.2 *Par qui les coûts de la formation linguistique sont-ils supportés ?*

Supposons toutefois que le joueur francophone doive faire face à un ajustement linguistique. La question se pose de savoir qui en paiera le coût : le joueur ou les propriétaires ? Pour Michel Boucher c'est le joueur qui paiera car la formation linguistique, selon lui, est une formation en cours d'emploi, générale plutôt que spécifique, dont une entreprise ne peut monopoliser les fruits. L'auteur en déduit que, sur un marché concurrentiel, c'est le travailleur qui fera les frais du coût de cette formation (Boucher 1984, p. 313). Notons que dans ce genre d'arguments, l'apprentissage de la langue majoritaire est toujours une formation « générale », tandis que celui de la langue minoritaire est une formation « spécifique ».

Cette analyse est déficiente à plusieurs égards. Premièrement le « marché » des joueurs de hockey n'est pas de type concurrentiel. D'abord, les joueurs possèdent des attributs qui sont disponibles en quantité très restreinte. Ceux-ci possèdent donc un certain pouvoir de négociation, chaque joueur constituant un petit monopole en quelque sorte. D'autre part, et c'est le point qui est généralement relevé, chaque équipe constitue un monopole puisqu'elle dispose de droits sur les joueurs. On a donc là un exemple de monopole bilatéral. La solution adoptée (la répartition des coûts d'ajustement linguistique) va dépendre du pouvoir de négociation des deux intervenants. C'est d'ailleurs l'opinion de Scully (1974, p. 249) pour le cas général des salaires des joueurs de baseball.

La position de Boucher est assez paradoxale. Dans son article de 1983, où il veut démontrer que les imperfections telles que la clause de réserve entraînent des « inefficacités allocatives », Michel Boucher postule que le

1. Les éducateurs physiques et les entraîneurs auxquels nous nous sommes référés ont semblé être quelque peu étonnés du rôle que Boucher semblait prêter à la communication verbale au hockey.

marché des joueurs est un marché monopsoniste et que les joueurs sont rémunérés en fonction de leur salaire de réserve plutôt que leur productivité marginale (Boucher 1983, p. 766). Par contre, dans son article de 1984, où il veut montrer que l'intervention gouvernementale est néfaste, il postule que le marché est concurrentiel et que les joueurs sont rémunérés selon leur productivité marginale (Boucher 1984, p. 313).

Selon nous, le marché des joueurs ne peut pas être considéré comme concurrentiel à cause de la clause de réserve. Il est vrai que celle-ci est plus souple qu'autrefois, mais il n'en reste pas moins que tout joueur de moins de trente-trois ans ne peut changer d'équipe sans que son ancienne équipe ne reçoive une compensation sous forme de joueurs². Toute formation peut donc être considérée comme étant spécifique puisqu'elle pourra être négociée en cas d'échange. L'entreprise peut ainsi s'approprier les gains de la formation. Mais il est vrai qu'en 1977-78, la saison analysée par Boucher, l'Association mondiale de hockey (AMH) et la Ligue nationale de hockey se faisaient concurrence pour l'emploi des hockeyeurs, ce que Boucher omet de mentionner.

1.3 *Le salaire de réserve*

Admettons donc à nouveau, pour fins de discussion, que la position de Michel Boucher soit correcte. Admettons par exemple que l'AMH ait créé suffisamment de concurrence pour justifier l'apparition de coûts spécifiques et leur prise en charge par les joueurs. Boucher en déduit que dans ce cas la performance initiale des joueurs francophones sera inférieure à celle d'un anglophone de talent comparable et qu'en conséquence il en ira de même pour leur performance moyenne à vie. Si les distributions des talents chez les deux groupes linguistiques sont normales, de moyennes et de variance égales, on devrait s'attendre à ce que ce résultat se vérifie pour la moyenne des joueurs. Or, comme nous l'avons noté en introduction, selon les données de l'auteur, c'est le contraire qui se produit.

Pour expliquer ce qui a priori semble être une aberration, Michel Boucher introduit la notion de salaire de réserve et la possibilité d'une distribution tronquée. Selon Boucher (1984, p. 319), le salaire de réserve des francophones est plus élevé que celui des anglophones. Ceci serait dû aux coûts d'ajustement linguistique déjà mentionnés et aux coûts culturels associés à l'émigration hors Québec³. Ainsi, selon l'auteur, certains

2. Sur la clause de réserve, voir le résumé de Boucher (1983, p. 776). Pascal et Rapping considèrent pour leur part que, contrairement aux autres marchés du travail, au baseball le joueur est un actif qui *appartient* au club (1974, p. 122). Le rendement de tout investissement dans ces actifs devrait donc revenir au propriétaire du club.

3. Le handicap linguistique et les coûts culturels constituent les deux causes généralement avancées pour justifier la sous-représentation des francophones dans le hockey professionnel (Curtis et Loy 1978, p. 302).

francophones qualifiés pour jouer dans la LNH refuseraient de le faire parce que le salaire qui leur serait offert par l'équipe serait inférieur à leur salaire de réserve. Ceci serait moins souvent le cas pour les anglophones.

Tentons de formaliser simplement ces idées. Prenons deux joueurs rigoureusement identiques, sauf en ce qui concerne leur langue et leur culture. Comme l'a fait Boucher, notons W_F^* le salaire de réserve du joueur francophone et W_A^* celui du joueur anglophone. W_i^* ($i = A, F$) est le salaire minimum qu'il faut offrir au joueur i pour qu'il accepte de faire carrière au hockey. Boucher pose comme hypothèse explicite que

$$W_F^* > W_A^* \quad (1)$$

Maintenant, appelons CAC_i les coûts d'ajustement culturel et CAL_i les coûts d'ajustement linguistique qui sont internalisés par le joueur i . Définissons W_i^{**} comme étant le salaire de réserve du joueur i excluant ces coûts d'ajustements culturel et linguistique :

$$W_i^* \equiv W_i^{**} + CAC_i + CAL_i, \quad i = A, F \quad (2)$$

Pour expliquer l'inéquation (1), Boucher pose implicitement deux postulats :

$$CAC_A = CAL_A = 0 \quad (3)$$

et

$$W_F^{**} = W_A^{**} \quad (4)$$

Bien entendu pour ce qui est du coût d'ajustement linguistique de l'anglophone (CAL_A), on admet aisément qu'il soit nul, sauf pour les joueurs anglophones des Nordiques de Québec. En ce qui concerne le coût d'ajustement culturel de l'anglophone (CAC_A), ce coût est probablement non nul et certainement non négligeable pour ceux qui doivent s'expatrier dans certaines villes américaines.

Si l'équation (3) est critiquable, l'équation (4) l'est encore davantage. Nous savons en effet que le revenu moyen au Québec est inférieur à celui des Canadiens habitant les provinces où opèrent les deux autres circuits juniors majeurs. De plus, le revenu moyen des francophones québécois (surtout les unilingues) est inférieur à celui des anglophones québécois⁴. On a déduit donc que dans les faits (pour deux joueurs autrement identiques) :

$$W_A^{**} > W_F^{**} \quad (4')$$

4. Selon l'étude de Boulet et Lavallée (1983), le revenu moyen des hommes anglophones au Québec est nettement supérieur à celui des francophones unilingues. Le revenu moyen annuel de travail des premiers en 1980 est de 18 990 \$ tandis que celui des francophones unilingues du Québec est seulement de 14 076 \$. Quant au revenu des anglophones pour tout le Canada, il est de 17 679 \$ (Boulet et Lavallée 1983, p. 6 et 24). La thèse du salaire de réserve est donc fortement mise en doute.

Ainsi, même si l'on admet avec Boucher que les coûts d'émigration hors du Québec sont particulièrement élevés pour un joueur francophone et donc que :

$$CAC_A + CAL_A < CAC_F + CAL_F \quad (5)$$

la somme des équations (4') et (5) ne nous permet pas de conclure sur la taille respective des salaires de réserve des joueurs francophones et anglophones ($W_A^* \cong W_F^*$).

D'autres arguments militent contre l'explication, fondée sur le salaire de réserve, avancée par Michel Boucher pour justifier la faible participation et la performance supérieure des francophones dans la LNH. En premier lieu, si jouer au hockey requiert un niveau de connaissance moins élevé de l'anglais que les autres activités rémunérées au Québec ou au Canada, on pourrait penser que les jeunes francophones seraient particulièrement intéressés à poursuivre une carrière sportive où leur ignorance de l'anglais ne serait pas un handicap insurmontable (cf. Scully 1974, p. 221). En effet, comme le reconnaît l'auteur lui-même, « il existe peu de situations où [les] deux groupes [linguistiques] se trouvent au départ en position d'égalité » (1984, p. 309). Autrement dit, on pourrait argumenter que les coûts de formation linguistique qui doivent être internalisés par l'individu sont encore *plus élevés* dans les autres carrières, et donc qu'au hockey le salaire de réserve du francophone est *inférieur* à ce qu'il serait dans les autres activités.

Mais quelle que soit l'interprétation choisie, on ne peut en tirer aucune conclusion quant à la valeur moyenne des joueurs décidant de poursuivre leur carrière au hockey. Tout dépend de la relation existant entre les qualités sportives d'un joueur et ses talents pour les autres types d'activité. Par exemple, si la méconnaissance de l'anglais est un handicap plus grand dans les activités non sportives, et si un joueur excellent au hockey a également d'autres cordes à son arc, davantage de francophones voudront jouer au hockey et *leur habileté moyenne sera plus faible* (Pascal et Rapping 1972, p. 143).

Finalement, nous devons avouer que, dans le cas des joueurs de hockey, la référence au salaire de réserve nous apparaît quelque peu ridicule. Si l'on fait exception de quelques joueurs (comme Ken Dryden), le salaire de réserve des joueurs de hockey est largement inférieur à celui qu'il leur est possible d'obtenir dans la LNH. Comme peu de joueurs ayant terminé leur stage dans les ligues juniors majeures sont en mesure d'aller à l'université, le hockey est le plus souvent le seul moyen qu'ont ces jeunes de se propulser dans la hiérarchie sociale. Ils ne refuseront pas de jouer dans la LNH parce qu'il leur faut apprendre quelques mots d'anglais ! La thèse du salaire de réserve, qui engendrerait un biais de sélection, ne peut donc pas expliquer, à notre avis, l'écart positif existant

entre la performance moyenne des joueurs francophones et celle des anglophones dans la LNH.

1.4 *Le modèle statistique des salaires*

L'analyse statistique des salaires est peut-être l'aspect le plus intrigant de l'article de Michel Boucher. Celui-ci fait du salaire une fonction de la performance, de l'expérience, et d'une variable d'interaction entre performance et expérience. Il veut vérifier la proposition suivante : « les francophones unilingues devraient recevoir une rémunération inférieure en moyenne à celle des joueurs anglophones de talent comparable, *ceteris paribus* » (1984, p. 319).

Il nous semble que si l'on veut comparer les salaires versés à deux groupes de travailleurs distincts, deux méthodes sont possibles. La première méthode consiste à séparer les deux groupes en deux ensembles d'observations distincts, et pour chaque ensemble calculer séparément une régression expliquant la rémunération de chacun des groupes. C'est la méthode employée par Scully pour expliquer l'écart des salaires entre les joueurs noirs et blancs au baseball (1974, p. 260). Dans ce cas, pour chacun des deux groupes on peut trouver des coefficients de régression différents, incluant les constantes. Il est même possible que les variables explicatives soient plus ou moins significatives selon le groupe considéré.

La seconde méthode consiste à regrouper les deux groupes en un seul ensemble d'observations et d'attribuer une variable indicatrice qui prendra la valeur 1 ou 0 selon le groupe considéré. C'est ce que font Pascal et Rapping pour le baseball (1972, p. 130). Les coefficients de régression (à l'exception des constantes) seront alors identiques. Cette seconde méthode postule implicitement que tout l'effet de l'appartenance à un groupe linguistique (ou racial) sur la rémunération sera capté dans la différence des constantes, elle-même mesurée par le coefficient de la variable indicatrice.

Michel Boucher procède autrement. Il utilise une seule équation sans variable indicatrice du type 1 ou 0 pour les groupes linguistiques, ce qui contraint chacun des groupes à avoir la même constante. Le plus surprenant est que l'auteur utilise des variables de performance différentes selon le groupe linguistique (la performance à vie pour les anglophones et la performance courante pour les francophones). L'auteur explique cette procédure irrégulière en se basant sur son hypothèse selon laquelle la carrière du francophone moyen connaît un départ plus lent dans la LNH à cause des coûts d'ajustement linguistique. Nous avons énoncé nos objections à cette hypothèse dans la section 1.1 et nous ne croyons pas

qu'elle puisse servir de fondement théorique à une spécification aussi particulière⁵.

Qui plus est, l'auteur enfonce lui-même les clous de son cercueil en nous révélant dans l'annexe 1 (1984, p. 323) les résultats, qu'il a rejetés, des régressions pour lesquelles la performance à vie est un paramètre utilisé pour les deux groupes linguistiques. L'auteur juge cette spécification dans une note de bas de page :

« La substitution de la performance à vie pour la performance actuelle dans la forme fonctionnelle implique qu'il n'existe pas de coûts d'ajustement pour les joueurs francophones dans la LNH. Cette spécification particulière produit un écart salarial qui leur est favorable. Comme on ne peut se baser sur la théorie des différences salariales compensatoires pour établir l'existence d'une telle prime, il faut donc conclure à une mauvaise spécification de la forme fonctionnelle. » (Boucher 1984, p. 321, n. 9).

À notre avis, l'auteur va à l'encontre de la méthode scientifique la plus élémentaire qui implique qu'un résultat empirique ne peut vérifier, mais peut contredire une théorie. L'auteur rejette un résultat empirique parce qu'il contredit sa théorie !

Michel Boucher aurait dû comparer les deux spécifications en se basant sur les taux de corrélation et les statistiques *t* des coefficients de régression de chacune des spécifications. L'auteur aurait pu également comparer celles-ci à d'autres spécifications où la performance à vie et la performance courante sont utilisées pour mesurer la performance de chacun des groupes linguistiques (cf. Pascal et Rapping 1974, p. 125-126). À notre avis, l'auteur n'a rien démontré avec les résultats qu'il a retenus.

Cependant, la spécification du modèle de l'annexe 1 de Boucher (1984) rejetée par l'auteur suggère que les hockeyeurs francophones ne sont pas rémunérés selon les mêmes critères que les hockeyeurs anglophones. Pour ces derniers l'expérience semble être un facteur important. Pour les francophones, c'est la performance en termes concrets qui semble prédominer (points par partie ou buts alloués par partie pour les gardiens de but). Ces faits suggèrent donc la présence de discrimination économique selon les groupes linguistiques. La forme fonctionnelle retenue par Michel Boucher ne nous permet malheureusement pas de savoir quel groupe linguistique est avantagé par cette discrimination.

5. Si les propriétaires d'équipes préfèrent vraiment rémunérer les francophones selon leur performance courante, on devrait observer de nombreux paiements sous forme de bonus pour ces derniers. Boucher ignore cette possibilité.

2. L'ANALYSE DE LA DISCRIMINATION

Nulle part dans l'article de Michel Boucher peut-on percevoir que les propriétaires d'équipe ou leurs représentants pourraient être coupables de discrimination à l'encontre des hockeyeurs francophones. Pourtant, M. Boucher a obtenu des résultats suggérant que les francophones n'étaient pas payés selon les mêmes critères que les anglophones. Ce type de discrimination défavoriserait le francophone s'il se révélait qu'à expérience et performances égales, un francophone était moins bien payé qu'un anglophone. La discrimination salariale n'est cependant pas le seul type de discrimination possible. La discrimination par les barrières à l'entrée semble fort bien documentée dans le sport professionnel (Pascal et Rapping 1972, p. 137-144 ; Scully 1974, p. 239-247). C'est vers cette dernière que nous allons maintenant concentrer notre attention.

2.1 *L'écart dans les performances*

Il est maintenant plus que temps de montrer les écarts de performance entre hockeyeurs francophones et anglophones, et de les comparer aux écarts observés entre les joueurs de baseball noirs et blancs. C'est l'objet des tableaux 1A et 1B.

TABLEAU 1A
PERFORMANCE RELATIVE DES FRANCOPHONES ET DES ANGLOPHONES AU HOCKEY^(a)

Position	Performance des Francophones	Performance des Anglophones	Différence
Attaquant	0,695	0,593	0,102**
Défenseur	0,452	0,331	0,121**
Gardien de but	3,111	3,319	0,208***

(a) Nombre de points à vie par partie pour les attaquants et les défenseurs et nombre de buts alloués à vie par partie pour les gardiens de but.

** Test unilatéral significatif à 5% (Coulombe, Lavoie).

*** Test unilatéral significatif à 15% (Coulombe, Lavoie).

SOURCE: Boucher (1984, pp. 311 et 318).

Quatre types d'explications peuvent être avancées pour expliquer ces écarts. La première voudrait qu'un certain groupe bénéficie de qualités sportives génétiques qui prédestinent ses membres à être supérieurs à la moyenne. Ainsi les francophones (les noirs) seraient naturellement plus doués que les anglophones (les blancs) pour le hockey (le baseball). C'est une hypothèse qui paraît peu réaliste surtout au hockey où les francophones sont sous-représentés (Boileau et Boulanger 1982, p. 16). La seconde explication est du même ordre. Le rendement moyen supérieur

TABLEAU 1B
PERFORMANCE RELATIVE DES NOIRS ET DES BLANCS AU BASEBALL^(a)

Position	Performance des Noirs	Performance des Blancs	Différence
Receveur	0,260	0,228	0,032**
Premier et troisième but	0,272	0,253	0,019**
Deuxième but et arrêt-court	0,245	0,244	0,001
Voltigeur	0,267	0,255	0,012**
Lanceur	10,2	7,5	2,7**

(a) Moyenne au bâton à vie pour les non-lanceurs.

Nombre de parties remportées en 1967 pour les lanceurs.

** Test unilatéral significatif à 5%.

SOURCE : Pascal et Rapping (1974, pp. 138-139).

des joueurs francophones (noirs) pourrait s'expliquer par des variations plus grandes des qualités sportives des francophones (noirs). Autrement dit, on pourrait imaginer que joueurs francophones et anglophones (noirs et blancs) sont répartis selon deux distributions normales, de moyennes égales mais d'écart-type différents. Si la variance de la distribution francophone (noirs) est plus grande, et si seuls les joueurs dont les qualités sont nettement supérieures à la moyenne ont accès à la LNH (baseball majeur), alors le joueur-type francophone (noir) sera supérieur au joueur-type anglophone (blanc). À nouveau, on ne voit pas pourquoi a priori tel serait le cas.

Il ne reste donc que deux autres explications possibles : celle avancée par Boucher et celle de la discrimination par les barrières à l'entrée.

2.2 *Le repêchage universel*

Selon Boucher, c'est l'existence d'un salaire de réserve élevé qui décourage les francophones « marginaux » (les plombiers) de poursuivre une carrière dans la LNH. Si l'explication de Boucher était valable, le pourcentage de joueurs québécois francophones (par rapport aux Canadiens) sélectionnés lors des séances de repêchage universel amateur devrait être supérieur au pourcentage de joueurs québécois francophones évoluant dans la LNH. L'explication de Boucher implique en effet que ce sont les joueurs qui se désistent et abandonnent leur carrière de hockeyeurs. Les propriétaires d'équipe sélectionneraient des francophones qui par la suite bouderaient la LNH.

Certains de nos confrères pourraient arguer qu'en cas de certitude équivalente, des propriétaires rationnels repêcheraient moins de Québécois francophones puisqu'ils finiraient par comprendre qu'une proportion plus grande de Québécois refuse de se rapporter à leur équipe. Malheureusement le repêchage amateur n'est pas un bon exemple d'information parfaite. Seuls les choix des toutes premières rondes sont faits en connaissance de cause. Mais même des choix de première ronde passent rapidement dans l'oubli, faisant constamment la navette entre les ligues mineures et la LNH. Au-delà des premières rondes, il s'agit d'une véritable loterie⁶. De plus, de nombreux joueurs, jamais repêchés, sont néanmoins invités au camp d'entraînement des recrues et certains réussissent éventuellement à se tailler une place sur l'équipe⁷. Les choix des dernières rondes sont de véritables paris, dont la probabilité de succès est faible. Souvent, ces joueurs ne décrochent jamais de contrats. En fait, plusieurs des joueurs repêchés dans ces rondes ne le sont que pour perpétuer ou créer des contacts privilégiés entre les recruteurs des clubs de la LNH et les dirigeants ou entraîneurs des équipes amateurs.

Nous avons voulu vérifier si effectivement la proportion de Québécois francophones repêchés par rapport aux Canadiens repêchés était plus élevée que la proportion de Québécois francophones jouant dans la LNH par rapport aux Canadiens jouant dans LNH. Le tableau 2 présente ces résultants⁸.

On constate que le pourcentage des joueurs francophones repêchés entre 1969 et 1977 (15,3%) est presque égal à celui des joueurs francophones évoluant dans la LNH, lequel est de 15,2% (Boucher 1984, p. 312 et 321). Nous en déduisons qu'il existe de fortes présomptions contre la validité de la thèse du salaire de réserve proposée par Michel Boucher. Le repêchage étant une activité hautement aléatoire, la loi des grands nombres devrait s'y appliquer a fortiori. Il ne reste donc plus que la thèse

6. Certaines superstars sont repêchées assez loin : par exemple Michel Bossy (15^e en 1977), Larry Robinson (20^e en 1971), Michel Goulet (20^e en 1979), et Chris Chelios (40^e en 1981). Bien des joueurs réguliers ont été repêchés à la dernière minute, par exemple Steve Penney (165^e en 1980), Chris Nilan (231^e en 1973) et Louis Sleighter (233^e en 1978).

7. Tim Kerr (Philadelphie) qui a compté 54 buts en 1983-1984 est l'un de ceux-là.

8. Pour établir le tableau 2, nous avons considéré comme Canadien tout joueur ne provenant pas de l'extérieur de l'Amérique du Nord ou des universités et écoles américaines. Bien entendu de nombreux Canadiens sont passés par les universités américaines. Ainsi, le pourcentage final obtenu devrait surestimer le pourcentage réel. Pour les Québécois francophones, nous avons dû nous fier aux noms et prénoms des joueurs provenant d'équipes québécoises, en procédant à des ajustements selon nos connaissances (par exemple Dave Schultz, du Sorel (1970), a été exclu). Les joueurs francophones du Canadien junior, entre 1969 et 1972 quand cette équipe jouait en Ontario, ont été inclus dans le groupe des Québécois. Nous avons fait de même pour les francophones des Royaux de Cornwall, lesquels jouaient alors au Québec.

TABLEAU 2
NOMBRE DE JOUEURS CHOISIS LORS DU REPÊCHAGE UNIVERSEL AMATEUR

Année	Total	Canadiens	Québécois francophones	(3) / (2)
	(1)	(2)	(3)	(4)
1969	84	76	10	13.1%
1970	116	100	15	15.0%
1971	117	95	16	16.8%
1972	152	131	25	19.0%
1973	168	143	20	13.9%
1974	247	200	24	12.8%
1975	217	152	19	12.5%
1976	135	101	15	14.9%
1977	185	131	29	22.0%
1969-1977		1129	173	15.3%

SOURCE : Données colligées à partir des documents fournis par Gil Cardinal et du *National Hockey League Official Guide and Record Book (1984-85)*.

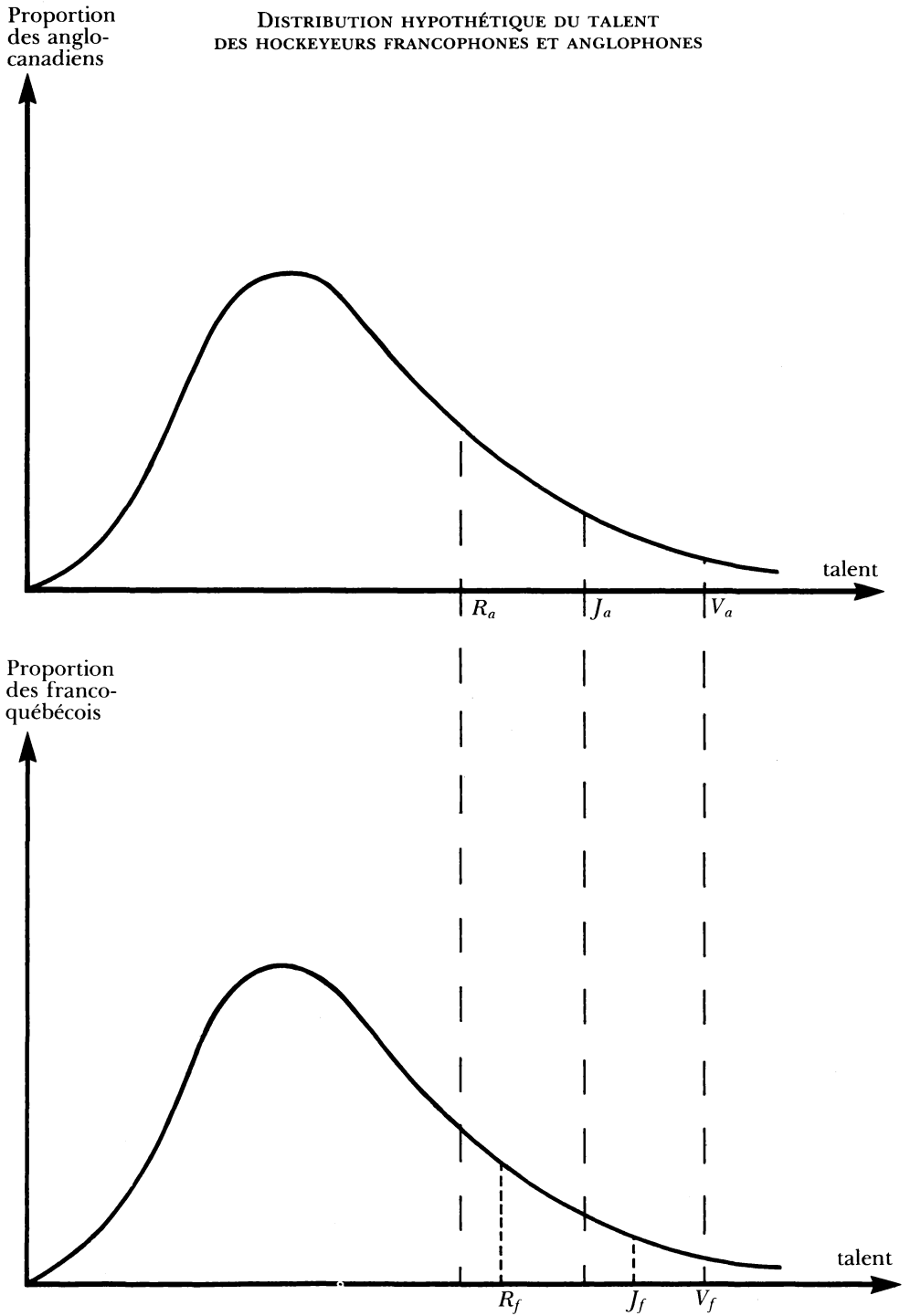
de la discrimination. Celle-ci est d'autant plus séduisante que les Québécois francophones constituent moins de 13% des joueurs canadiens de la LNH de 1950 à 1978 et seulement 12,9% des joueurs canadiens repêchés dans les deux premières rondes de 1969 à 1977, tandis qu'ils représentent 40% des vingt premiers compteurs de tous les temps⁹.

La thèse de la discrimination au hockey peut être illustrée par le graphique 1. Nous supposons que les hockeyeurs anglophones et les hockeyeurs francophones peuvent être représentés par deux distributions de moyennes et d'écart-type identiques. L'axe des abscisses mesure l'habileté à jouer au hockey, les moins bons se trouvant à gauche et les meilleurs à droite. L'axe des ordonnées mesure la proportion des joueurs de chaque catégorie. Nous allons maintenant supposer que les sélectionneurs ne se trompent pas.

Environ un joueur éligible sur six des trois ligues junior majeures canadiennes est repêché par les équipes de la LNH. Selon nos hypothèses de départ, puisque la proportion des franco-québécois repêchés (15%) est inférieure à la proportion des franco-québécois dans la population canadienne (environ 22%), il nous faut supposer qu'il y a discrimination contre ceux-ci dès le repêchage. Le dernier franco-québécois repêché

9. En 1984, les Québécois francophones ne représentent plus que 7,1% des Canadiens repêchés, soit 4,4% du total des joueurs repêchés. Tous ces chiffres sont tirés du *NHL Official Guide 1984-85* (pp. 120, 139-144).

GRAPHIQUE 1

DISTRIBUTION HYPOTHÉTIQUE DU TALENT
DES HOCHEYEURS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

sera supérieur au dernier anglo-canadien ainsi choisi. Le talent de ces deux joueurs est respectivement représenté par R_f et R_a sur le graphique 1. Nous savons qu'une proportion égale de joueurs francophones et anglophones repêchés réussit à se tailler une place dans la LNH. Il suit que le dernier joueur anglophone à faire une équipe sera ici encore de talent inférieur au dernier joueur franco-qubécois à réussir le même exploit. Le talent de ces joueurs marginaux est respectivement noté J_a et J_f sur le graphique. Enfin, pour chaque groupe linguistique, il existe un nombre *relativement* plus ou moins égal de vedettes. Ce sont tous les joueurs qui se trouvent à la droite de V_a et V_f respectivement.

Le graphique 1 illustre donc la proposition intéressante que la proportion des joueurs moyens chez les anglophones (ceux qui se trouvent entre J_a et V_a) sera beaucoup plus forte que chez les francophones (les « plombiers » se trouveront entre J_f et V_f). Cette analyse graphique, inspirée de celle utilisée par Pascal et Rapping (1974, p. 141), explique pourquoi la performance moyenne des francophones dans la LNH est supérieure à celle des anglophones. Elle est basée sur l'hypothèse de doubles barrières à l'entrée pour les joueurs francophones : lors du repêchage amateur (R_f vs R_a) et lors de la sélection de l'équipe (J_f vs J_a). Nous terminons la section 2 par une justification empirique de l'existence de discrimination contre le francophone lors de la sélection de l'équipe dans la LNH.

2.3 La discrimination par les barrières à l'entrée

Les économistes qui se sont interrogés sur l'existence de discrimination raciale au baseball ont développé une théorie de la discrimination dans ce sport. Selon Scully (1974, p. 247), on peut considérer trois sources à la discrimination : le spectateur, le propriétaire d'équipe (ou ses représentants), les joueurs eux-mêmes. L'hypothèse de Scully est la suivante. Au baseball, l'essentiel de l'action se passe au champ intérieur, plus précisément entre le lanceur et le receveur. De plus, tous les joueurs se trouvant au champ intérieur sont (relativement) proches des spectateurs. À l'inverse, les voltigeurs sont généralement éloignés des spectateurs et ils ne participent que rarement à des jeux défensifs (Scully 1974, pp. 244-245). Si les spectateurs préfèrent voir évoluer des joueurs blancs, et si les propriétaires et gérants d'équipes acquiescent à leurs demandes, les barrières à l'entrée pour les joueurs noirs devraient être les plus élevées pour les positions clés, celles de lanceur et de receveur, moyennes pour les autres positions du champ intérieur, et les plus faibles pour les trois positions de champ extérieur. Scully a d'ailleurs procédé à une sorte de test préalable, où il montre que lorsqu'un noir est le lanceur partant de l'équipe jouant à domicile l'assistance est diminuée en moyenne de près de 2 000 spectateurs (Scully 1974, pp. 231-232).

Les motifs de la discrimination au hockey sont naturellement différents. Évidemment, il n'est pas exclu que les spectateurs de certaines villes canadiennes fassent preuve d'une discrimination à l'égard des hockeyeurs francophones qui soit comparable à celle qui semble exister au baseball. Étant donné que les hockeyeurs francophones ont un aspect visuel identique à celui des anglophones, la discrimination fondée sur le spectateur n'impliquerait pas la vue (i.e. la couleur) mais plutôt l'ouïe (i.e. la langue). On pourrait imaginer que le spectateur canadien anglais soit mis mal à l'aise par l'audition de quelques mots français provenant des joueurs sur la glace, comme il a déjà mal réagi à l'audition d'une partie de notre hymne national en français.

Mais selon notre opinion la responsabilité de la discrimination, si elle existe, incombe davantage aux éclaireurs et aux entraîneurs des équipes professionnelles. Au niveau du repêchage et de l'évaluation des talents, le rôle joué par le « réseau d'information » est fondamental. Les contacts noués entre les éclaireurs et les représentants des équipes amateurs sont primordiaux. Si la majorité des éclaireurs sont unilingues anglophones et qu'ils se sentent mal à l'aise chaque fois qu'ils séjournent au Québec, il n'est pas étonnant qu'un nombre anormalement faible de jeunes franco-québécois soient repêchés¹⁰.

Une fois dans les ligues professionnelles, la carrière d'un hockeyeur, sauf s'il est nettement supérieur à la moyenne, est particulièrement aléatoire. Tout dépend des besoins de l'équipe du circuit majeur, des blessures, des relations avec l'entraîneur. « La subjectivité demeure une variable importante dans le choix des joueurs et leur utilisation » (Boileau et Boulanger 1982, p. 15). Il est possible que l'entraîneur entretienne les préjugés habituels à l'égard des joueurs franco-québécois : trop petits, trop individualistes, trop offensifs, etc. Notre hypothèse est donc la suivante : les barrières à l'entrée pour les francophones seront amoindries par certains facteurs : premièrement, il existe des critères objectifs pour mesurer la performance du joueur selon sa position ; deuxièmement, les préjugés mentionnés affectent peu le jeu du joueur à sa position.

Dans ces conditions, il est clair que le poste de gardien de but est celui qui est le plus susceptible d'être accessible aux francophones. En second lieu vient le poste d'attaquant, et en dernier lieu celui de défenseur. Il existe en effet de nombreuses mesures pour évaluer le rendement d'un gardien (moyenne de buts alloués par partie, pourcentage des lancers bloqués, nombre de victoires, etc.). De plus, il est tout à fait admis qu'un

10. Un seul des treize éclaireurs payés par la Ligue nationale est francophone. Leur bureau est situé à Toronto et non à Montréal (National Hockey League Guide, p. 7). Les Canadiens français semblent d'ailleurs largement sous-représentés à toutes les positions administratives (Curtis et Loy (1978, p. 301-302)).

gardien de but ait un comportement social particulier ou qu'il soit solitaire. Pour les attaquants, il est clair que leur mandat est de compter des buts ou d'en faire compter. Un compteur de 50 buts, quand bien même il s'appellerait Pierre Larouche, ne se retrouve pas dans les mineures. Pour ce qui est des défenseurs, la mesure de leur performance est très ambiguë : on aime qu'ils comptent des points mais leur rôle est principalement défensif. La seule mesure non subjective couramment utilisée semble être la méthode des plus et moins.

Pour illustrer la validité des thèses avancées ici, nous avons présenté à la première colonne des tableaux 3 les taux de participation aux diverses positions au baseball et au hockey. On note qu'effectivement il semble exister des barrières à l'entrée différenciées selon la position. Pour le baseball, la situation est presque caricaturale. Au hockey, le poste de

TABLEAU 3A
TAUX DE PARTICIPATION ET RATIO DE PERFORMANCE
NOIRS / BLANCS AU BASEBALL (1967) PAR POSITION

Position	Taux de participation des noirs	Ratio de performance noirs / blancs
Receveur	8,6	1,141
Lanceur	10,9	1,360
Deuxième but et arrêt-court	29,5	1,004
Premier et troisième but	33,3	1,075
Voltigeur	56,6	1,047

SOURCE: Scully (1974, p. 243)

TABLEAU 3B
TAUX DE PARTICIPATION ET RATIO DE PERFORMANCE
FRANCOPHONES / ANGLOPHONES AU HOCKEY (1977-78) PAR POSITION

Position	Taux de participation des francophones ^(a)	Ratio de performance francophones / anglophones ^(b)
Défenseur	12,4%	1,366
Attaquant	17,5%	1,172
Gardien de but	28,2%	1,067

SOURCE: (a) Données tirées de Boucher (1984, p. 311).

(b) Tableau 1A; le ratio de performance pour les gardiens est mesuré par l'inverse du nombre de buts alloués par partie.

gardien de but semble effectivement plus accessible que celui d'attaquant et surtout que celui de défenseur.

Certains pourraient cependant prétendre que les noirs possèdent des qualités intrinsèques de voltigeurs ou que les francophones sont nés pour bloquer des rondelles. Leur taux de participation différencié aux diverses positions serait donc le résultat d'avantages comparatifs. Pour tester cette objection à la thèse de la discrimination, nous avons calculé, pour chaque position, le rapport entre la performance moyenne à vie des hockeyeurs francophones et la performance moyenne à vie des joueurs anglophones. C'est aussi ce qu'avait fait Scully au baseball (1974, p. 243). Si la thèse des avantages comparatifs est valable, on ne devrait observer aucune corrélation entre ce rapport de performance et le taux de participation. Par contre, si la thèse de la discrimination par les barrières à l'entrée est correcte, on devrait observer une relation inverse entre le taux de participation et le rapport de performance. En effet, plus la discrimination est grande, plus la distribution du groupe qui subit un préjugé défavorable devrait être tronquée, comme on l'a vu à l'aide du graphique 1.

Les ratios de performance sont indiqués à la deuxième colonne des tableaux 3. Pour le baseball, on voit que la relation inverse prédite est effectivement observée, sauf pour les deuxième-but et les arrêt-court¹¹. Au hockey, la relation inverse observée est parfaite et statistiquement significative. Là où il n'existe pas ou peu de discrimination (pour le poste de gardien de but), l'écart de performance entre francophones et anglophones est petit. Par contre, là où les francophones sont acceptés en nombre très restreint (pour le poste de défenseur), l'écart de performance est relativement le plus élevé.

Ainsi l'opinion traditionnelle selon laquelle le Québécois francophone est un bon gardien de but mais un mauvais défenseur (argument utilisé pour expliquer la plus faible proportion de francophones au poste de défenseur) est un *simple préjugé qui est statistiquement contredit* puisque le ratio de performance francophone / anglophone est beaucoup plus élevé chez les défenseurs que chez les gardiens de but.

Les francophones sont bien les nègres blancs du hockey !

CONCLUSION

La recherche empirique ne doit pas viser à exemplifier sa théorie préférée, mais plutôt à confronter cette dernière à d'autres possibilités, même si elles ne sont pas idéologiquement séduisantes. En principe toute théorie bien construite peut fournir *une* explication de toute réalité ap-

11. Cette exception peut s'expliquer par le fait que les joueurs de deuxième but et d'arrêt-court sont principalement choisis pour leurs qualités défensives, et non pour leur habileté au bâton.

partenant à son domaine d'application. Le plus difficile, c'est de choisir entre les théories.

Nous avons expliqué les écarts salariaux et les écarts de performance favorisant les francophones dans la LNH en faisant appel à la théorie de la discrimination. Nos résultats statistiques suggèrent qu'il est plus difficile pour un francophone d'évoluer à une position où la productivité se mesure de façon subjective, comme c'est le cas pour le poste de défenseur. Seules les vedettes francophones réussiraient ainsi à se tailler une place à cette position au sein des équipes de la LNH.

Notre brève étude de la situation des francophones au hockey professionnel montre que les travaux qui cherchent à estimer l'évolution de l'égalité des chances entre francophones et anglophones par une mesure de la discrimination salariale risquent d'omettre une variable importante. Comme nous l'avons vu, les barrières à l'entrée pour les francophones peuvent être beaucoup plus élevées, ce qui a pour résultat de tronquer les distributions observées.

Il est tout de même troublant de constater, du moins pour qui croit au modèle politique pan-canadien, que même dans un domaine où on peut utiliser des mesures relativement objectives du rendement, il est possible de démontrer l'existence de barrières significativement différenciées. On hésite à conclure pour les marchés du travail où les critères sont plus subjectifs.

Ce que M. Boucher devrait mettre en cause, ce ne sont pas les politiques gouvernementales québécoises visant à encourager l'usage du français, mais plutôt la mentalité pan-canadienne voulant que lorsqu'il y a un ajustement linguistique à opérer c'est *naturellement* au francophone à en supporter les coûts. S'il faut *préconiser* des politiques plutôt que d'en condamner, il pourrait suggérer l'adoption de politiques fédérales pour dédommager les francophones pour les ajustements linguistiques et culturels unilatéraux dont ils doivent généralement faire les frais¹².

12. Sous certaines conditions, une telle politique est d'ailleurs économiquement optimale (cf. Lavoie (1983, p. 41-43)).

BIBLIOGRAPHIE

- BOILEAU, ROGER et ROCK BOULANGER (1982), « Les francophones au hockey professionnel : compétence limitée ou promotion bloquée ? », *Desport*, septembre, pp. 15-18.
- BOUCHER, MICHEL (1983), « Le marché des joueurs de la Ligue nationale de hockey : une approche économique », *L'Actualité Économique*, vol. 59, décembre, pp. 753-776.
- BOUCHER, MICHEL (1984), « Les Canadiens français dans la Ligue nationale de hockey : une analyse statistique », *L'Actualité Économique*, vol. 60, septembre, pp. 308-325.
- BOULET, JAC-ANDRÉ et LAVAL LAVALLÉE (1983), *L'évolution des disparités linguistiques de revenus de travail au Canada de 1970 à 1980*. Document n° 245, Conseil économique du Canada, Ottawa.
- CURTIS, JAMES E. et JOHN W. LOY (1978), « Race / Ethnicity and Relative Centrality of Playing Positions in Team-Sports », *Exercise and Sport Sciences Reviews*, vol. 6, pp. 285-313.
- LAVOIE, MARC (1983), « Bilinguisme, langue dominante et réseaux d'information », *L'Actualité Économique*, vol. 59, mars, pp. 38-62.
- MARPLE, DAVID P. (1975), « Analyse de la discrimination que subissent les Canadiens français au hockey professionnel », *Mouvement*, vol. 10, mars, pp. 7-13.
- NATIONAL HOCKEY LEAGUE, *Official Guide and Record Book (1984-1985)*.
- PASCAL, ANTHONY H. et LEONARD A. RAPPING (1972), « The Economics of Racial Discrimination in Organized Baseball », in A.H. Pascal (édit.), *Racial Discrimination in Economic Life*, Lexington Books, Lexington (Mass.), pp. 119-156.
- SCULLY, GERALD W. (1974), « Discrimination : The Case of Baseball », in Roger G. Noll (édit.), *Government and the Sport Business*, The Brookings Institution, Washington (D.C.), pp. 221-273.